

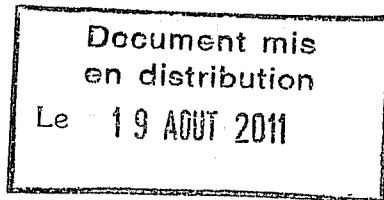
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des finances

Papeete, le 19 août 2011

N° 84-2011

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011,

présenté au nom de la commission des finances,

par Mesdames les représentantes Thérèse TANE et Françoise Miriama TAMA,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4890/PR du 11 août 2011, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Le projet de délibération qui est soumis à notre approbation a pour objet de modifier les comptes spéciaux « Fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité » (FSPPN) et « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » (FRPH).

Compte spécial « FSPPN »

Au titre du budget primitif 2011, 350 millions de francs CFP ont été alloués au fonds de stabilisation du prix de la farine et du riz blanc.

Or, ce montant s'est vu amputé de 24 millions de francs CFP pour l'apurement des factures de 2010 qui n'ont pas pu être réglées en fin d'exercice faute de crédits suffisants.

Par ailleurs, le montant total de la stabilisation à payer en 2011 pour la farine s'élève désormais à 439,2 millions de francs CFP au regard du prix de vente en gros aux boulangers fixé réglementairement.

Quant au riz blanc non parfumé, le montant total de la stabilisation pour 2011 est estimé à 119,8 millions de francs CFP en raison du niveau de prix atteint par le riz blanc à l'importation.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'inscrire un complément de crédits de 233 millions de francs CFP, financé par un versement du budget général de la Polynésie française.

Compte spécial « FRPH »

Les réalisations de l'exercice 2010 se soldent par un déficit de 240 millions de francs CFP malgré une contribution du budget général à hauteur de 320 millions de francs CFP.

Les prix fixés pour un mois donné sont établis à partir des chargements ayant eu lieu deux mois plus tôt (les prix du mois de janvier sont établis à partir des chargements du mois de novembre de l'année précédente).

La courbe du prix d'achat des produits hydrocarbures dans les raffineries de Singapour et Onsan indique qu'entre novembre 2010 et mai 2011, les produits achetés ont ainsi augmenté de 35 à 40 % :

- l'essence sans plomb est passée de 98 US \$/baril à 140 US \$/baril environ ;
- le gazole, de 100 US \$/baril à 140 US \$/baril environ ;
- et le fioul, de 503 US \$/tonne à 680 US \$/tonne environ.

Le cours du dollar est resté à peu près stable (90 F CFP) jusqu'en janvier 2011 pour ensuite baisser progressivement à 83 F CFP en juillet 2011.

Cette situation internationale a engendré des pertes mensuelles du fonds allant de 225 à 380 millions de francs CFP par mois. Au 31 avril 2011, le solde théorique du fonds s'établissait à - 763 millions de francs CFP.

Compte tenu de l'évolution des cours mondiaux, un maintien des prix au mois de mai à leur niveau du mois d'avril aurait porté le solde théorique du Fonds à - 1 145 millions de francs CFP au 31 mai 2011. Les hausses des prix des hydrocarbures décidées au 1^{er} mai 2011 (+ 10 francs CFP/L pour les produits publics, + 7 francs CFP/L pour les produits destinés à la fabrication d'électricité et + 3 francs CFP/L pour les produits destinés aux professionnels) ont donc permis de limiter l'érosion du Fonds, le solde théorique général du Fonds au 31 mai 2011 se situant néanmoins à - 914 millions de francs CFP.

Au 30 juin 2011, et compte tenu de la hausse des cours mondiaux des hydrocarbures constatés lors des chargements d'avril, le solde théorique du Fonds s'établissait à - 1 054 millions de francs CFP.

La légère baisse des cours des produits « hydrocarbures » constatée depuis les chargements du mois de mai 2011 (structure des prix du mois de juillet) ne s'est pas poursuivie.

Les nouvelles hausses constatées lors des chargements de juin (structure des prix du mois d'août) ont conduit le gouvernement à proposer une hausse du prix des hydrocarbures au 1^{er} août 2011. Cet ajustement (+ 7 F CFP/L pour l'essence sans plomb, + 8 F CFP/L pour le gazole notamment) a permis de porter le solde théorique du Fonds à - 1 302 millions de francs CFP au 31 août 2011 (au lieu de - 1 427 millions de francs CFP sans ajustement du prix des hydrocarbures).

Aussi est-il prévu la création d'une recette nouvelle pour le FRPH, la taxe sur les équipements électriques importés (TEEI), ayant vocation à compenser une partie de l'impact que représentent les carburants destinés à la fabrication d'électricité dans le déficit du Fonds, ceux-ci représentant, selon les mois, 55 et 70 % des dépenses du Fonds. Le produit généré par cette taxe est estimé à 120 millions de francs CFP sur les 4 derniers mois de l'exercice.

Enfin, en complément des hausses au 1^{er} août et de l'instauration de cette nouvelle recette, il convient néanmoins de procéder à un rééquilibrage partiel du fonds de régulation des prix des hydrocarbures par un versement du budget général de 1 milliard de francs CFP. Ce versement permettra de ramener le solde théorique du fonds à - 302 millions de francs CFP à la fin août 2011.

Compte spécial « CAVC »

Depuis le début de l'année 2011, le Pays a constaté deux fois l'état de calamité naturelle. Cependant, le dispositif actuel du CAVC ne permet pas une réactivité suffisante pour faire face aux urgences.

En effet, il est nécessaire après chaque catastrophe naturelle de modifier, par un collectif budgétaire, le budget du compte spécial.

Or, il s'avère que les travaux réalisés dans l'urgence, sont le plus souvent réalisés en régie. Ils ne sont donc pas soumis à des contraintes réglementaires particulières.

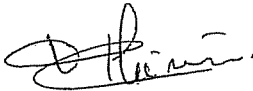
Afin que le système soit plus réactif, il est proposé de créer quatre autorisations de programme « millésimées » permettant de répondre au mieux à ces urgences.

La mobilisation des crédits de paiement se fera en tant que de besoin par voie de redéploiement dans le cadre d'un arrêté de répartition en conseil des ministres.

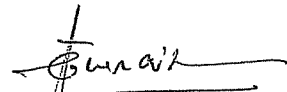
*
* *

Au regard de ces éléments, les rapporteurs proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des finances, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS



Thérèse TANE



Françoise Miriama TAMA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBP1101423DL

DÉLIBÉRATION N° 2011-45/APF

DU 2 SEPTEMBRE 2011

portant modification n° 4 de la délibération
n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les
budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011 ;

Vu l'arrêté n° 1165 CM du 11 août 2011 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2897/2011/APF/SG du 24 août 2011 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 84-2011 du 19 août 2011 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 2 septembre 2011 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le budget du compte spécial dénommé « **Fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité** » (FSPPN) est modifié ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement

Les recettes directes du budget du compte spécial « FSPPN » sont ainsi modifiées :

S/CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
99103	778	Opérations diverses ou exceptionnelles Autres produits exceptionnels	233 000 000	
Total du chapitre 991 Gestion financière			233 000 000	

Les dépenses directes du budget du compte spécial « FSPPN » sont ainsi modifiées :

S/CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96601	652	Régulation Aide à caractère économique	233 000 000	
Total du chapitre 966 Economie générale			233 000 000	

Article 2.- Le budget du compte spécial dénommé « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures » (FRPH) est modifié ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement

Les recettes directes du budget du compte spécial « FRPH » sont ainsi modifiées :

S/CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
99001	71285	Fiscalité indirecte Taxe sur les équipements électriques importés	120 000 000	
Total du chapitre 990 Gestion fiscale			120 000 000	
99103	778	Opérations diverses ou exceptionnelles Autres produits exceptionnels	1 000 000 000	
Total du chapitre 991 Gestion financière			1 000 000 000	
Total général			1 120 000 000	

Les dépenses directes du budget du compte spécial « FRPH » sont ainsi modifiées :

S/CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96601	652	Régulation Aide à caractère économique	1 120 000 000	
Total du chapitre 966 Economie générale			1 120 000 000	

Article 3.- Le budget du compte spécial dénommé « compte d'aide aux victimes de calamités » (CAVC) est modifié ainsi qu'il suit :

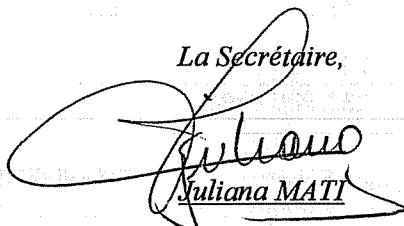
En section d'investissement

Les autorisations de programme votées au budget du compte spécial « CAVC » sont ainsi modifiées :

CHAP	AP	Libellé	En +	En -
914	xxx.2011	Travaux d'intervention sur les ouvrages routiers - 2011	100 000 000	
914	xxx.2011	Travaux d'intervention sur les ouvrages maritimes - 2011	100 000 000	
914	xxx.2011	Travaux d'intervention sur les ouvrages aéroportuaires - 2011	100 000 000	
914	xxx.2011	Travaux d'intervention sur les ouvrages de défense contre les eaux - 2011	100 000 000	
Total chapitre 914 Réseaux et équipements structurants			400 000 000	

Article 4.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La Secrétaire,


Juliana MATI

Le Président,


Jacqui DROLLET